

Démocratie, Constitution et État de droit

Notions, repères, exemples et méthode pour comprendre l'EMC de troisième et préparer les questions du DNB.

En résumé

- La **Constitution** organise les pouvoirs publics et fixe des règles fondamentales.
- Dans un **État de droit**, les autorités sont elles-mêmes soumises au droit.
- La démocratie repose sur la **souveraineté du peuple**, le pluralisme, les libertés et des pouvoirs contrôlés.
- La **séparation des pouvoirs** empêche leur concentration entre les mêmes mains.
- Au Brevet, il faut surtout savoir appliquer ces notions à un document ou à une situation concrète.

Comprendre les règles du jeu démocratique

Une démocratie ne fonctionne pas uniquement parce que des élections ont lieu. Elle repose aussi sur des règles qui organisent l'exercice du pouvoir, protègent les droits et permettent de contester une décision. En troisième, il faut donc relier **démocratie, Constitution et État de droit**.

L'idée essentielle est simple : le pouvoir politique n'est pas illimité. Il est encadré par des normes, réparti entre plusieurs institutions et soumis à des contrôles. C'est ce cadre qui permet aux citoyens d'exercer leurs libertés et de demander des comptes aux gouvernants.

1. La Constitution : organiser et limiter le pouvoir

La Constitution est la norme fondamentale qui organise les principales institutions de la République. Elle précise notamment la manière dont les pouvoirs sont exercés et s'inscrit dans un ensemble de textes qui protègent les droits et libertés.

À retenir : une Constitution ne sert pas seulement à décrire les institutions. Elle fixe aussi des limites : les gouvernants doivent agir dans le cadre du droit.

Ce qu'il faut savoir expliquer

- la souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce notamment par ses représentants et par le vote ;
- les institutions ont des fonctions différentes ;
- une loi ou une décision publique ne peut pas ignorer les normes qui lui sont supérieures ;
- les droits et libertés disposent de garanties juridiques.

2. L'État de droit : personne n'est au-dessus des règles

Dans un État de droit, les autorités publiques ne peuvent pas décider librement de tout. Elles doivent respecter les règles juridiques. Les citoyens disposent également de voies de recours lorsqu'ils estiment qu'une décision porte atteinte à leurs droits.

Cette notion permet de distinguer une démocratie d'un pouvoir arbitraire : dans un système arbitraire, la décision dépend de la volonté du pouvoir ; dans un État de droit, elle doit pouvoir être justifiée par des règles connues et contrôlables.

Décision démocratique encadrée

- une règle juridique existe ;
- l'autorité compétente agit dans le cadre de ses pouvoirs ;
- la décision peut être contrôlée ;
- un recours est possible selon les cas.

3. Séparation des pouvoirs et contrôles

La séparation des pouvoirs vise à éviter qu'une seule autorité concentre toutes les fonctions. Le pouvoir législatif vote les lois, le pouvoir exécutif conduit la politique et met les lois en œuvre, tandis que l'autorité judiciaire juge les litiges et sanctionne les infractions dans le respect de son indépendance.

Dans la réalité, ces pouvoirs ne vivent pas isolés : ils se contrôlent, coopèrent et disposent de procédures précises. C'est pourquoi il vaut mieux parler d'**équilibre et de contrôle des pouvoirs** que d'une séparation totalement étanche.

4. Les contre-pouvoirs : contrôler sans gouverner

Une démocratie est aussi vivante parce que l'action du pouvoir peut être discutée et contrôlée. Le Parlement contrôle l'action du Gouvernement ; la justice peut être saisie ; les médias enquêtent et informent ; les oppositions politiques critiquent les choix de la majorité ; les syndicats et associations défendent des intérêts ou des causes.

Réflexe Brevet

Quand un document présente une institution, demande-toi : **qui décide ? selon quelle règle ? qui peut contrôler ? quel droit ou quelle liberté est protégé ?** Ces quatre questions permettent souvent de construire une réponse complète.

5. Droits et libertés : un cadre, pas une absence de règles

La liberté d'expression, la liberté de réunion, la liberté d'association ou la liberté de la presse sont essentielles à la démocratie. Elles ne signifient toutefois pas que tout est permis : leur exercice est encadré par la loi afin de protéger les droits d'autrui et l'ordre public.

Au Brevet, il faut éviter deux erreurs : croire qu'une liberté est absolue, ou au contraire penser qu'une règle suffit à supprimer une liberté. Il faut rechercher l'équilibre entre la liberté concernée, son fondement et les limites prévues par le droit.

6. Étude de situation : une décision contestée

Imaginons qu'une autorité publique prenne une décision qui limite une liberté. Une réponse d'EMC solide ne consiste pas à dire seulement « c'est interdit » ou « c'est autorisé ». Il faut identifier l'autorité, la règle invoquée, la liberté concernée et la possibilité de contrôle ou de recours.

Formulation utile : « Dans un État de droit, une décision de l'autorité publique doit respecter les normes juridiques et peut être contrôlée. Ce contrôle protège les droits des citoyens et limite l'arbitraire. »

7. Méthode pour une réponse argumentée

1. **Nommer la notion** : Constitution, État de droit, séparation des pouvoirs, liberté, contrôle.
2. **Prélever un élément du document** : institution, règle, citation, action.
3. **Expliquer le lien** entre le document et la notion.
4. **Conclure** sur ce que cela montre du fonctionnement démocratique.

8. Erreurs fréquentes

- confondre démocratie et simple présence d'élections ;
- présenter la séparation des pouvoirs comme une absence totale de relations entre institutions ;
- oublier que les autorités publiques sont elles aussi soumises au droit ;
- citer une liberté sans expliquer son cadre juridique ;
- réciter une définition sans l'appliquer au document.

Version imprimable mise à jour à partir de la fiche pédagogique en ligne - sujets-corriges-brevet.fr